



AIFI

**Association Internationale
Francophone des Intervenants
auprès des familles séparées**

ASRIF

**Association suisse romande
des intervenants auprès
des familles séparées**

COLLOQUE AIFI 2011 GENEVE

Familles et séparations : la question de l'enfant

Approche pluridisciplinaire

5^{ème} Colloque international les 27 et 28 mai 2011

Pré-colloque le 26 mai 2011

au

Centre de l'Espérance

8, rue de la Chapelle

1207 Genève

Collaboration scientifique

Faculté de droit

**Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
de l'Université de Genève**

Soutiens

**Association MédiationS Genève
Groupement pro Médiation (GPM)
Haute Ecole de Travail Social (HETS)
Ordre des Avocats de Genève (OdA)
Service Social International (SSI)**

Introduction

Familles et séparations : la question de l'enfant

Désiré, programmé, attendu, l'enfant est devenu le personnage central de la famille. Sujet de droit à part entière, l'enfant se trouve actuellement très loin de l'étymologie du terme qui le désigne : l'« infans » qui signifie celui qui ne parle pas.

En deux siècles, l'enfant a acquis une place considérable tant dans la famille que dans la société. L'enfant qui par le passé n'était qu'un objet de droit, à qui l'on ne demandait pas de s'exprimer, est devenu une personnalité reconnue et un sujet de droit amené à se prononcer sur tout ce qui le concerne.

Qu'elle soit atomisée, dévalorisée, traditionnelle, séparée, recomposée, monoparentale, homoparentale ou interculturelle, la famille d'aujourd'hui est en constante évolution. Elle n'en conserve pas moins une incidence primordiale dans la transmission de valeurs, en ce sens qu'elle installe l'enfant comme un sujet, une personne dans une histoire familiale, qui, quelles que soient ses vicissitudes, continue irréversiblement.

Au cours de ces deux siècles, la famille contemporaine est devenue plus démocratique. Elle y a gagné le respect de la dignité et de l'individualité des personnes, ainsi que l'apprentissage de l'écoute et du dialogue. L'égalité est revendiquée, le primat est donné à l'individu-roi et les statuts deviennent de plus en plus indifférenciés.

Mais la place que nos sociétés contemporaines ont donnée à l'enfant et à sa parole n'est-elle pas sujette à des dérapages observés sur le terrain par les intervenants sociaux, judiciaires et psychologiques ? On dit que « trop de droit tue le droit ».

Dans les situations très conflictuelles, dans lesquelles les parents ne parviennent pas à s'entendre sur les questions relatives à l'enfant, comment respecter ses besoins réels, lui assurer une base émotionnelle sécurisante et lui attribuer un rôle adapté à son développement ? Comment aider l'enfant à devenir adulte en l'absence d'une autorité bien définie ?

Plus particulièrement, n'existe-t-il pas le risque de prendre mal en compte ce que dit l'enfant et de le livrer à la manipulation de l'un ou l'autre de ses parents ? Les désirs exprimés par l'enfant sont-ils toujours compatibles avec son intérêt supérieur et jusqu'où est-il nécessaire qu'il se prononce ?

Le divorce, comme toute autre forme de rupture et de séparation, constitue une source de stress important et entraîne une paupérisation des familles. Les modèles proposés par les Etats pour évaluer la contribution d'entretien, fixer l'hébergement des enfants et attribuer l'autorité parentale sont-ils justes et utiles ? Devrait-on laisser les couples définir leurs propres paramètres ou au contraire limiter encore davantage les possibilités des parents de s'écarter des standards établis ?

L'Association Internationale Francophone des Intervenants auprès des familles séparées (AIFI) propose lors de son 5^{ème} Colloque de se pencher sur les questions relevant de la métamorphose de la place et de la parole de l'enfant au sein de la famille et de la société, ainsi que sur les conséquences pour l'enfant de la séparation de ses parents.

Ce colloque qui se déroulera en Suisse, plus particulièrement à Genève, terre de Rousseau, de Saussure et Piaget, va nourrir ce débat dans une dynamique philosophique, psychologique, sociologique, juridique et économique.

Il fait suite à la 7^{ème} Conférence de la francophonie de juin 2010 à Genève et à la Conférence des Chefs d'Etat sur les 40 ans de la francophonie d'octobre 2010 à Montreux.

Lors de la tenue de son colloque à Genève, l'AIFI compte soutenir la promotion de la Francophonie et ses pratiques de démocratie, de droits et libertés dans l'espace francophone.

Entre vision d'avenir et réalité, dans son but de porter les valeurs culturelles de la francophonie, l'AIFI tend à favoriser la transmission de connaissances et d'expertises auprès des intervenants des familles séparées. Elle encourage aussi des débats d'idées afin de permettre à chacun de réfléchir à ses perceptions, ses valeurs, ses pratiques et envisager l'avenir avec une perspective plus large, enrichie de ce partage international.

Présidente
Lorraine FILION

Responsables du colloque
Pauline WENGER STUDER
Francine COURVOISIER

COMITE SCIENTIFIQUE

Pour la SUISSE :

- **Madame Francine COURVOISIER**, Présidente du Comité scientifique du colloque 2011, avocate au Barreau de Genève et médiatrice
- **Madame Laura CARDIA VONECHE**, sociologue et médiatrice à Genève
- **Monsieur Benoît REVERDIN**, psychologue aux HUG, Codirecteur de l'Office protestant de consultations conjugales et familiales, chargé d'enseignement à l'Université de Genève

Pour la BELGIQUE :

- **Madame Jehanne SOSSON**, Professeur aux Facultés de droit de l'U.C.L. (Louvain-la-Neuve) et des F.U.S.L. (Bruxelles), avocate au Barreau de Bruxelles
- **Monsieur Jean-Louis RENCHON**, Professeur aux Facultés de droit de l'U.C.L. (Louvain-la-Neuve) et des F.U.S.L. (Bruxelles), avocat au Barreau de Bruxelles

Pour le CANADA :

- **Monsieur Richard CLOUTIER**, Ph.D., psychologue, Professeur émérite associé à l'Université Laval, Québec
- **Madame Sylvie SCHIRM**, avocate spécialisée en droit de la famille et en représentation des enfants devant les Tribunaux du Québec

Pour la FRANCE :

- **Monsieur Jean-Marc GHITTI**, philosophe
- **Monsieur Gérard POUSSIN**, Professeur émérite en psychologie

Pour le LUXEMBOURG :

- **Monsieur Claude HOUSSEMAND**, Professeur de psychologie, Directeur du Master en Médiation, Université du Luxembourg
- **Monsieur Gilbert PREGNO**, psychologue, formateur en thérapie familiale, Directeur à la Fondation Kammerschlass, Soleuvre (LU)

Pour la POLOGNE :

- **Madame le Juge Agnieszka REKAS**, Département des Droits de l'Homme, chargée des affaires de médiation au Ministère de la Justice

COLLABORATION SCIENTIFIQUE AVEC L'UNIVERSITE DE GENEVE

Faculté de droit :

Madame Audrey LEUBA, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation :

Madame Frédérique GIULIANI,

Maître d'enseignement et de recherche à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève

COMITE ORGANISATEUR

Responsables :

Mme Francine COURVOISIER, Présidente de l'Association suisse romande des intervenants auprès des familles séparées (ASRIF), avocate au Barreau de Genève, membre OdA, médiatrice,

Mme Pauline WENGER STUDER, avocate au Barreau de Genève, membre OdA et de sa Commission ADR, médiatrice, administratrice AIFI, membre du comité de l'ASRIF

Membres :

M. Stephan AUERBACH, Fondation suisse du Service Social International, Responsable du Secteur socio-juridique

Mme Viktoria AVERSANO, avocate et médiatrice, Esprit d'Entente, Genève

M. Alexandre BALMER, Professeur chargé d'enseignement, Haute Ecole de Travail Social, Genève

Mme Cilgia CARATSCH, SSI-Secrétariat Général, Coordinatrice du projet de Médiation Familiale Transnationale

Mme Laura CARDIA VONECHE, sociologue et médiatrice

Mme Martine CHENOU, avocate et médiatrice, Directrice de Couple et Famille, Genève, Présidente de la Fédération romande et tessinoise des services de consultations conjugales
Mme Michèle DUBOIS, médiatrice, Fondation As'trame, Lausanne
Mme Anne-Marie GERMANIER JAQUINET, avocate au Barreau vaudois et médiatrice, Lausanne
Mme Ingrid ISELIN ZELLWEGER, avocate au Barreau de Genève, médiatrice, Présidente de l'Association MédiationS, Genève
Mme Danielle JAKUES, Codirectrice de l'Office protestant de consultations conjugales et familiales, Présidente de la Permanence Info-Médiation
Mme Suzana MISTRO- DJORDJEVIC, licenciée en sciences économiques et sociales, écrivain
Mme Annette MOUTTET-SAUTHIER, formatrice, médiatrice, Responsable des formations du Groupement Pro Médiation, membre du Bureau du Forum Européen en médiation et recherche

Membres du Conseil d'administration de l'AIFI :

Mme Lorraine FILION, Présidente de l'AIFI, Québec
M. Jean-Louis RENCHON, Vice-président de l'AIFI, Belgique
M. Pierre HAMEL, trésorier de l'AIFI, Québec
M. Paul DEMARET, secrétaire de l'AIFI, Luxembourg
Mme Violaine BELZILE, Québec
M. Pierre GRAND, France
Mme Ewa MARYNOWICZ-HETKA, Pologne
Mme Monique STROOBANTS, Québec et Belgique
Mme Pauline WENGER STUDER, Suisse

RENSEIGNEMENTS SUR LE COLLOQUE

Francine COURVOISIER, courvoisier19@bluewin.ch
Pauline WENGER STUDER, pauline.wenger@remettaz.ch
coresponsables du comité organisateur colloque AIFI 2011

P R O G R A M M E

JEUDI 26 MAI 2011 – PRE-COLLOQUE

- 9h00 - 9h30** Accueil au Centre de l'Espérance
- 9h30 - 10h45** **L'enfant sujet de droit : un nouveau paradigme universel**, conférence suivie d'un débat, M. Jean ZERMATTEN, Directeur de l'Institut international des Droits de l'Enfant, Vice-président du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Suisse
- 10h45-11h00** Pause
- 11h00-12h30** (une option au choix)
- 1. Vers une mise en œuvre des droits de l'enfant : l'action du Service Social International (SSI)**, www.ssiss.ch, Mme Seema PANNAIKADAVIL-THOMAS, chargée des relations externes et du développement des partenariats au sein du Secrétariat général et M. Rolf WIDMER, Directeur de la Fondation suisse
Animatrice : Me Francine COURVOISIER, avocate et médiatrice
 - 2. Palais de Justice : salle C1**
Le curateur de représentation, la voix de l'enfant dans le procès de ses parents
Exposé de Mme Renate PFISTER-LIECHTI, Juge au Tribunal civil,
Justice des mineurs et psychiatrie : expérience d'une collaboration réussie
Exposés de Mme Sylvie WEGGELIN, Juge au Tribunal des mineurs et M. Philip NIELSEN, Psychothérapeute FSP, Responsable adjoint de la Consultation Adolescents, Fondation Phénix, Genève
Animatrice : Me Pauline WENGER STUDER, avocate au Barreau de Genève, médiatrice

3. **Portes ouvertes à l'Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF)**, un lieu qui propose des groupes de parole aux enfants dont les parents se séparent, www.opccf.ch, avec la participation de Mmes Michelle DUBOIS, Fondation As'trame, Lausanne, Sabrina CAPPUCCIO, psychologue, As'trame Genève, Danielle JAQUES, médiatrice, Codirectrice de l'OPCCF et Nicole VOUTE, thérapeute et animatrice de groupes d'enfants, OPCCF

12h30 -14h00 Déjeuner au Centre de l'Espérance

14h00 -17h00 Séminaires - Un séminaire au choix (pause 15h30-15h45)

Séminaire 1 : Les familles séparées et recomposées : état des recherches

Animateur : M. Benoît REVERDIN, Codirecteur de l'OPCCF et de l'Institut d'études du couple et de la famille, iecf, psychologue aux HUG, chargé d'enseignement à la FAPSE, Université de Genève, avec la participation de :

Mme Anne DESMARETS, Directrice adjointe de la Cellule stratégique du Secrétaire d'Etat à la Politique des Familles Melchior Wathelet, Belgique, qui présentera les résultats de la recherche effectuée sur l'hébergement égalitaire à la demande du Secrétaire d'Etat à la Politique des Familles

Mme Pauline DOMINGO, chargée d'études à la Caisse nationale des allocations familiales, France, qui présentera les résultats d'une enquête conduite à la Caisse nationale des allocations familiales depuis 2005 dans ses services de médiation familiale

Mme Marie-Christine SAINT-JACQUES, Ph.D., Professeur et chercheur à l'École de service social de l'Université Laval, directrice du Centre de recherche JEFAR, Canada qui présentera la programmation de recherche de l'Alliance de recherche université communauté (ARUC) *séparation parentale et recomposition familiale* et illustrera leurs travaux à l'aide de 3 études portant sur la médiation à distance, les services de droits d'accès supervisés et la stabilité des familles recomposées

Mme Laura CARDIA VONECHE, sociologue, médiatrice, CNRS, Paris, Université de Genève, qui présentera les résultats d'une recherche sur les différentes modalités des droits de visite

Séminaire 2 : La médiation familiale internationale et à distance : état des lieux

Animatrices : Mme Jocelyne DAHAN, médiatrice familiale, directrice du CERME, Toulouse, France et Mme Agnès VAN KOTE, médiatrice familiale, directrice de l'APME, Versailles, France, avec notamment la participation de :

Mme Cilgia CARATSCH, SSI-Secrétariat Général, Coordinatrice du projet de Médiation Familiale Transnationale, Suisse et

M. Stephan AUERBACH, Responsable du Secteur socio-juridique, Fondation suisse du Service Social International, Suisse

Séminaire 3 : Formations en matière de modes amiables de résolution des conflits : état des lieux

Animateur : M. Jean GAY, avocat, médiateur, formateur dans le cadre du Groupement Pro Médiation, avec la participation de :

Mme Rita CHOUGHANI, Professeur, Ecole libanaise de formation sociale, Université St-Joseph, Liban

Me Sylvie SCHIRM, avocate spécialisée en droit de la famille, en représentation des enfants devant les Tribunaux, membre du Groupe de droit collaboratif du Québec (GDCQ), Canada

Mme Ewa MARYNOWICZ-HEKTA, Directrice de la Chaire de pédagogie sociale de l'Université de Lodz, administrateur AIFI, Pologne

Me Birgit SAMBETH GLASNER, avocate LLM, membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Genève, médiatrice, chargée de cours, Ecole d'avocature, Genève, Suisse

Mme Annette MOUTTET-SAUTHIER, formatrice, médiatrice, membre du Bureau du Forum Européen en médiation et en recherche, Responsable des formations du Groupement Pro Médiation (GPM), Suisse et France

17h00 Clôture du pré-colloque

18h30 Réception officielle au Palais Eynard

VENDREDI 27 MAI - COLLOQUE

- 8h15-8h45** **Accueil au Centre de l'Espérance**
- 8h45-9h30** Message de Mme Lorraine FILION, Présidente de l'AIFI
Ouverture du colloque par Mme Sandra COULIBALY LEROY, Représentant permanent adjoint, Organisation internationale de la Francophonie (OIF), représentante de M. Ridha BOUABID, Ambassadeur, Représentant permanent (OIF) auprès des Nations Unies et des Organisations internationales à Genève
Allocution de Mme Fabienne BUGNON, Directrice générale de l'Office des droits humains de la République et canton de Genève
Allocutions de M. Christian BOVET, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève et de M. Jean-Paul BRONCKART, Doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève
- 9h30-12h30** **Séance plénière : L'ENFANT ET LA SEPARATION** (conférences suivies d'un débat)
- « L'infans » désignait d'abord l'enfant qui ne parle pas. Cet enfant était alors considéré comme objet. Sa position s'est, au fil des décennies, modifiée. Il est maintenant attendu, promu comme un prolongement identitaire de ses père et mère. C'est un sujet doté de paroles, de droits, de besoins d'intérêts.*
- 9h30-10h30** **De l'infans à l'enfant : pour une socio-anthropologie relationnelle des sexes, âges et générations**, Mme Irène THERY, sociologue, Directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, France
- 10h30-10h45** Pause
- 10h45-11h45** **Papa et maman se séparent... et moi, est-ce que je me sépare aussi ? Un regard porté sur et par l'enfant**, Mme Diane DUBEAU, Ph.D., Professeur et chercheur au département de psychoéducation et de psychologie de l'Université du Québec en Outaouais, Canada
- Près d'un enfant sur deux aura à composer avec la séparation ou le divorce de ses parents. Une réalité fréquente qui demeure toutefois unique aux yeux d'un enfant. Si la documentation est volumineuse et nous renseigne sur les impacts de la rupture conjugale sur l'enfant, la toile dessinée devient rapidement complexe lorsque l'on y intègre les différents facteurs de risque et de protection qui y sont associés. Pourquoi certains enfants sont-ils plus affectés que d'autres ? Quels sont les processus qui expliquent les sentiments de colère, de tristesse, de culpabilité et de peur de l'abandon exprimés par certains ? Comment les mères et les pères assureront-ils la continuité du couple parental dans un contexte de rupture du couple conjugal ? Cette présentation a surtout pour objectif d'alimenter la réflexion en offrant certains éléments de réponse issus des recherches réalisées depuis les quarante dernières années. De façon originale, nous adapterons une perspective centrée sur l'enfant qui teintera inévitablement le prisme d'analyse de ces connaissances.*
- 11h45-12h30** **La convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant**, Mme Paola RIVA GAPANY, juriste, Sous-directrice de l'Institut international des Droits de l'Enfant, Suisse
- Le 20 novembre 1989 un événement majeur se produisit pour les enfants et pour la communauté internationale : l'Assemblée générale des Nations Unies adopta la **Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant** (CDE). Grâce à ce traité, les enfants devinrent de véritables sujets de droits à part entière et purent dès lors participer au même titre qu'un adulte (art.12 CDE). La CDE est celle de tous les records : jamais pareil instrument contraignant de portée internationale n'a reçu un tel accueil : 193 pays sur 195 ont ratifié ce texte ! Pourquoi un tel enthousiasme ? Parce que ce sont les enfants qui sont visés par ce texte et que leur sort ne laisse personne indifférent et ceci depuis la nuit des temps. Il est donc important de connaître l'évolution historico légale de l'enfant par les textes antérieurs, les deux protocoles facultatifs à la CDE de même que le futur troisième protocole facultatif sur la procédure de plainte des enfants. Quel est le contenu de la CDE ? Quel est son impact sur le droit national, par exemple le droit suisse du divorce ? Tels sont les thèmes abordés lors de cette présentation.*

12h30-14h00 Déjeuner sur place

14h00-17h15 **DEBATS THEMATIQUES**

14h00-15h30 1^{ère} partie (un débat au choix)

1. Parole et représentation de l'enfant dans les procédures

- Approche juridique,
Mme Audrey LEUBA, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève, Suisse et
Mme Marie-Laure PAPAUX VAN DELDEN, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève, Suisse
L'atelier se concentre sur les droits de l'enfant à être entendu et représenté dans toutes les procédures civiles le concernant (en particulier mesures protectrices de l'union conjugale, divorce, et protection de l'enfant). Les intervenantes traiteront du droit suisse qui sera examiné à la lumière des dispositions de la Convention sur les droits de l'enfant (CDE). Divers exemples tirés de la pratique judiciaire et de la littérature juridique viendront illustrer le propos.
- Approche philosophique : L'enfant comme enjeu d'un conflit de représentations,
M. Jean-Marc GHITTI, Professeur agrégé de philosophie, France
La parole de l'enfant ne prend sens que par rapport à une certaine représentation de l'enfant. Cette représentation a une histoire et elle invente, surtout aux moments conflictuels de la vie familiale, des figures qui peuvent s'opposer entre elles. Les procès familiaux peuvent-ils se ramener à des conflits de représentations et comment pourrait-on en sortir ?

Animatrice : Mme Marie-Christine LABERGE, Juge, Présidente de la Chambre de la Famille à la Cour supérieure, Montréal, Canada

2. Risque de perte du lien parental

- La perte de lien parental : enseignements tirés des expériences pilotes menées en Belgique,
Mme Nadia DE VROEDE, Présidente du Conseil Supérieur de la Justice, Membre du Parquet général près la Cour d'appel de Bruxelles, Belgique
Me Marianne WARNANT, avocate et médiatrice familiale, Belgique
Me Nathalie UYTENDAELE, avocate, médiatrice et assistante au centre de droit privé de l'U.L.B., Bruxelles, Belgique
La justice se révélant souvent impuissante face à des situations dans lesquelles un parent n'a plus le moindre contact avec son ou ses enfants, des expériences pilotes sont nées de manière ponctuelle en Belgique pour y remédier. Après examen, nous en avons déduit des lignes de force permettant d'envisager des solutions concrètes et des recommandations à l'intention du monde politique et des secteurs professionnels concernés.
- Quels enjeux sont soulevés par la présence d'aliénation parentale dans les situations évaluées en protection de la jeunesse et dans le cadre d'expertises psychosociales ?
Mme Marie-Hélène GAGNE, Ph.D., Professeur titulaire à l'École de psychologie de l'Université de Laval, Canada, présentera les résultats d'une recherche effectuée avec
Mme Francine CYR, Professeur agrégé, Département de psychologie, Université de Montréal, Canada, Mme Sylvie DRAPEAU, Professeur titulaire, École de psychologie, Université de Laval, Canada, Mme Geneviève LESSARD, Professeur agrégé, École de Service social, Université de Laval, Canada, Mme Marie-Christine SAINT-JACQUES, Directrice, Centre de recherche sur les jeunes et les familles à risque (JEFAR), Québec, Canada

Ce débat abordera la question de l'aliénation parentale lorsqu'elle se présente en contexte de protection de la jeunesse et d'expertise psychosociale lors de litiges entourant la garde des enfants. Les résultats d'une recherche sur le sujet seront présentés, en les illustrant à l'aide de cas. Les enjeux soulevés feront l'objet du débat.

Animatrice : Mme Laura CARDIA VONECHE, sociologue, médiatrice, Suisse

3. Enlèvement international d'enfants

- Enlèvement international d'enfants : approche basée sur la médiation et l'interdisciplinarité au service des enfants,
M. Stephan AUERBACH, Fondation suisse du Service Social International (SSI), Responsable du Secteur socio-juridique, Genève et
M. Denis MARTIN, juriste, Fondation suisse du SSI, Genève
Depuis le 1^{er} juillet 2009, la Suisse s'est dotée d'une nouvelle loi en matière d'enlèvement international d'enfants qui vient considérablement renforcer la protection des enfants dans ces situations, non seulement en consolidant leurs droits dans le cadre de la procédure judiciaire (représentation et audition de l'enfant d'office), mais aussi en prévoyant une première phase de tentative de règlement amiable en vue d'obtenir la remise volontaire de l'enfant ou de faciliter une solution amiable. Quel bilan provisoire peut-on tirer deux ans après son entrée en vigueur ? L'intérêt des enfants enlevés est-il désormais mieux pris en compte ? Quelles sont les opportunités et limites de la médiation dans ces cas d'enlèvement d'enfant ? Quelle place donner à la parole de ce dernier ?
- La détresse des enfants face au risque d'un enlèvement international et exposés à la peur excessive d'un parent,
Mme Marie Anne RODESCH-HENGESCH, Présidente de l'Ombuds-comité pour les droits de l'Enfant, Luxembourg
Le Luxembourg connaît régulièrement l'enlèvement d'enfants dans des situations de séparation des parents. A travers l'exemple de quatre affaires d'enlèvement d'enfants au Luxembourg et des démarches entreprises, le manque de moyens concrets, l'insensibilité de certains officiers administratifs dans les pays sollicités et les délais encourus sont à déplorer, malgré la convention de la Haye et le Règlement Bruxelles II bis. L'atelier traitera également de la situation de la mère investie de la garde de l'enfant angoissée à l'idée d'être confrontée à un enlèvement hypothétique de son enfant par un père originaire d'un autre Etat privilégiant dans sa législation ou dans les faits, le lien paternel par rapport au lien maternel.

Animatrice : Mme Lorraine FILION, Présidente de l'AIFI, Canada

4. Relations de l'enfant avec le père et le beau-parent

- L'expertise psychosociale et la médiation ordonnée : facteur de risque ou de protection de l'engagement paternel ?
Mme Lucie LEAHEY, médiatrice et psychologue clinicienne, Montréal,
Doctorante de l'Université de Sherbrooke, Canada
Qui sont ces pères qui maintiennent leur engagement auprès de leur enfant après une contestation de garde ? En quoi l'expertise psychosociale et la médiation ordonnée sont-elles favorables à leur engagement ? Les données portent sur l'étude de 225 dossiers du Service d'expertise psychosociale et de médiation familiale de Montréal.
- La situation juridique du beau-parent : entre parentalité et parenté....,
Me Michelle GIROUX, avocate, Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, Canada
Malgré le nombre grandissant de familles recomposées, le droit québécois tarde à reconnaître des droits et des obligations aux beaux-parents. Pourquoi ? Quelle voie devrait-il privilégier ? Il sera dressé un portrait de la situation juridique des beaux-parents en droit québécois, en accordant une attention particulière aux couples homosexuels.

Animatrice : Mme Élise-Mercier GOUIN, psychologue, Centre jeunesse de Montréal, Canada

5. Interculturalité

- A qui appartiennent les enfants ?
Mme Nilima CHANGKAKOTI, chargée d'enseignement et de recherche à la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Genève, co-thérapeute à la consultation d'ethnopsychiatrie de Genève, Suisse
Lorsque les parents venus d'ailleurs se séparent, à qui appartiennent les enfants ? Peut-on se contenter des réponses proposées par le droit, la psychologie, le travail social « à l'occidentale » ? Dans une perspective de bienveillance, la proposition est faite de revisiter nos catégories en interrogeant le cadre de pensée de l'Autre. La question d'une éventuelle spécificité du travail avec des personnes venues d'ailleurs sera abordée de deux points de vue : celui de la prise en compte du processus de migration et celui de la « fabrication culturelle » des êtres humains.
- La protection de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation familiale en Afrique : le cas du Sénégal,
M. Cheikh BA, juriste internationaliste, chercheur en droits humains, gestion et résolution de conflits en Afrique, Magistrat juge de la famille au Tribunal départemental hors classe de Dakar, Sénégal
La question de l'intérêt supérieur de l'enfant victime de la séparation de ses parents pose d'énormes difficultés en Afrique en général et au Sénégal en particulier. Pourtant au Sénégal un code de la famille est en vigueur depuis 1973. Mais si cette loi traite de façon claire cette question, il n'en demeure pas moins que pour des raisons à la fois culturelles, économiques, sociales, religieuses et politiques, à savoir notamment que la famille s'élargit aux belles familles, aux amis et même aux voisins, la protection de l'enfant en cas de crise familiale par le système judiciaire est de plus en plus difficile. Quelle est la typologie de ces difficultés ? Quelles solutions pourraient être envisagées pour une meilleure protection de l'enfant au regard de ce qui se pratique ailleurs qu'en Afrique ?

Animatrice : Mme Monique STROOBANTS, médiatrice familiale, formatrice, thérapeute conjugale et familiale, administratrice AIFI, Belgique - Canada

15h30-15h45 Pause

15h45-17h15 2^{ème} partie (un débat au choix)

6. Parole et représentation de l'enfant dans les procédures

- L'audition de l'enfant devant le juge aux affaires familiales : une réponse novatrice,
M. Marc JUSTON, Magistrat, juge aux affaires familiales, Président du Tribunal de Grande Instance de Tarascon, France
Mme Eugénie TEIXEIRA, médiatrice familiale, auditrice d'enfant, éducatrice spécialisée, France
En France, l'audition de l'enfant doué de discernement est de droit dans toute procédure de séparation le concernant. Le juge aux affaires familiales procède lui-même à cette audition ou peut la déléguer à une tierce personne. Dans l'intérêt de l'enfant, qui sollicite d'être entendu, depuis 2010, le tribunal de grande instance de Tarascon et l'association Résonances ont réfléchi à une co-audition faite de concert par le juge aux affaires familiales et une auditrice d'enfant de formation médiatrice familiale. Les deux co-auditeurs proposent de présenter leurs réflexions croisées sur une expérience qui permet d'aborder autrement l'audition de l'enfant, le recueil de sa parole et qui n'a pas d'équivalent en France.
- L'enfant doit-il être entendu par le juge dans les séparations parentales débattues en justice ?
M. Olivier LIMET, conférencier et formateur, licencié en politique économique et sociale, spécialisé en éthique, Belgique

Le présentateur mettra en évidence l'influence de courants de pensée sur cette question normative, du fait de leur influence sur l'équilibre entre les droits de l'enfant à l'autonomie, à donner son opinion, à s'émanciper, et les droits de l'enfant à être protégé, à garder une place d'enfant. Il proposera une autre manière d'appréhender la place de la parole de l'enfant dans les séparations parentales débattues en justice.

Animatrice : Me Pauline WENGER STUDER, avocate au Barreau de Genève et médiatrice, administratrice AIFI, Suisse

7. Exercice de la parentalité mis à mal

- Enfants de détenus : enfants de l'ombre,
Mme Viviane SCHEKTER, psychologue, Directrice de Carrefour Prison et
Mme Valérie CHOISY CARILLAT, éducatrice sociale, Carrefour Prison,
Genève, Suisse
Des milliers d'enfants en Europe sont éloignés d'un parent par la détention. Quelles en sont les spécificités psychologiques et comment accompagner la relation enfant-parent dans cette situation ? Comment gérer la honte ? Que dire de la prison à l'enfant, mais aussi à son entourage ? Les propos seront illustrés par des vignettes cliniques permettant d'appréhender cette réalité souvent méconnue.
- Les difficultés du métier de parent,
M. Bertrand CRAMER, Professeur honoraire de psychiatrie de l'enfant,
Université de Genève, Suisse
Ce débat consistera à examiner les facteurs psychologiques et les formes sociétales qui rendent difficile le métier de parent. Cela va de la difficulté d'assumer une identification (ou contre identification) à ses propres parents, aux dépressions post partum (10% des mères), en passant par l'engagement professionnel (surtout pour les mères) et la fréquence du divorce et de ses conséquences.

Animatrice : Mme Martine CHENOU, avocate et médiatrice, Directrice de Couple et famille, Genève

8. Effets psychologiques de la séparation pour l'enfant

- Impact sur les enfants à la lumière de douze ans d'évolution du divorce en France,
M. Gérard POUSSIN, Professeur de psychologie à l'Université Pierre Mendès France, Grenoble, psychologue clinicien, France
Une étude portant sur 3098 enfants a été conduite en 1997 pour évaluer les conséquences du divorce sur l'estime de soi des enfants. La même étude a été reproduite en 2009 en mesurant de surcroît les effets des conflits parentaux sur l'estime de soi des enfants. On constate ainsi l'effet des changements législatifs survenus en 2004.
- Le travail des émotions avec les enfants de parents séparés,
Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX, Directrice et fondatrice de la Fondation As'trame, Lausanne, qui organise des groupes de soutien pour enfants de parents séparés, Suisse
Lors d'une séparation parentale, les enfants sont envahis d'émotions qu'ils n'arrivent pas à comprendre ni à exprimer. Comment les aider à les apprivoiser pour mieux les gérer ? Ce thème sera d'abord abordé sur le plan théorique, puis par le biais d'outils simples à réaliser et à utiliser.

Animatrice : Me Violaine BELZILE, avocate et médiatrice familiale, administratrice AIFI, Canada

9. Coparentalité

- Obstacle à la coparentalité : les conflits des parents séparés au sujet de l'enfant,
Mme Sylvie CADOLLE, Maître de conférences, Paris 5 René Descartes/
CERLIS, France

Mieux comprendre les conflits durables entre certains parents séparés peut permettre de mieux soutenir les enfants. Une enquête par entretiens qualitatifs auprès de parents séparés sur le partage de la résidence des enfants, de leur charge financière, de leurs responsabilités parentales et sur leurs sentiments d'équité ou d'insatisfaction a mis en évidence des griefs récurrents qu'il faut respecter comme légitimes si on veut les aider à les dépasser.

- La coparentalité : une idéologie à mettre en débat.
M. Damien d'URSEL, médiateur familial et avocat, Bruxelles, Belgique
La coparentalité, cette forme de code de bonne conduite en matière familiale et de séparation conjugale, est un concept relativement récent dans l'histoire. Ses préceptes ne sont pas, loin s'en faut, partagés par tous dans nos sociétés. A s'en faire les porteparoles sans distance, nos interventions auprès des familles risquent de susciter incompréhensions et résistances. Et, pour les ex-conjoints en conflit, l'impératif contemporain du maintien d'une forme de "dialogue pour les enfants", peut entraver le deuil nécessaire de leur relation, et entretenir paradoxalement le conflit plutôt qu'aider à son apaisement.

Animatrice : Me Anne-Marie GERMANIER JAQUINET, avocate au Barreau vaudois et médiatrice, Suisse

10. Politique familiale

- Le soutien à la parentalité auprès des familles socialement désqualifiées,
Mme Frédérique GIULIANI, Maître d'enseignement et de recherche à la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Genève
Réflexion sur les nouvelles pratiques institutionnelles dites de soutien à la parentalité sur la base d'une enquête de terrain réalisée en France et axée sur l'étude d'un SASEP (Service d'Accompagnement Social et Educatif de Proximité et d'aide sociale à l'enfance). L'atelier portera plus particulièrement sur la manière dont sont désignés et catégorisés les parents au sein de ces dispositifs, sur la façon dont le lien mère-enfant est appréhendé et construit, et, enfin, sur les types de savoirs par lesquels les intervenants justifient leurs pratiques.
- Médiation et suivi éducatif au sein des familles : constats et perspectives,
M. Fahti BEN MRAD, Docteur en sociologie, chargé d'enseignement au sein des Universités Paris 2, Lyon 2 et au Luxembourg, chercheur associé, Laboratoire Lorrain de Sciences sociales, Metz, France
Sur la base d'une enquête sociologique réalisée auprès de travailleurs sociaux, F. Ben Mrad recense certaines problématiques de prise en charge des enfants et de leurs parents faisant l'objet d'un signalement judiciaire ou administratif. Il conviendra de mieux comprendre pourquoi les professionnels chargés d'effectuer ces suivis familiaux expriment leurs difficultés à prendre en charge les situations parentales conflictuelles. Il s'agira aussi d'étudier les questions d'articulation et les limites entre des dispositifs traditionnels d'action sociale (suivis éducatifs dans les familles, AEMO) et la médiation. Enfin, au regard de cette enquête et des récentes dispositions des politiques publiques, seront examinées les différentes modalités d'intervention possibles pour mettre en œuvre des projets de médiation au sein de ces dispositifs sociaux.

Animatrice : Mme Ewa MARYNOWICZ-HEKTA, Directrice de la Chaire de pédagogie sociale de l'Université de Lodz, administratrice AIFI, Pologne

17h15 Clôture de la journée

Soirée festive facultative

18h15 Visite du Musée International de la Croix-Rouge, 17, av. de la Paix, 1202 Genève
(www.micr.org)

19h30 Dîner au Restaurant Vieux-Bois, 12, av. de la Paix, 1202 Genève
(www.vieux-bois.ch)

SAMEDI 28 MAI - COLLOQUE

9h00 -9h15 Accueil au Centre de l'Espérance

9h15-12h15 **Séance plénière : PERSPECTIVES POUR L'ENFANT**

Comment concilier l'idéal démocratique impliquant le droit pour chacun de s'autodéterminer et les conditions nécessaires à la structuration et au développement d'un enfant appelé à ne devenir adulte et autonome qu'à l'issue d'un processus où il doit lui-même être éduqué ?

9h15-9h55 **Qu'en est-il de l'autorité ?** M. Jean-Pierre LEBRUN, psychiatre, psychanalyste, essayiste, Belgique

D'où vient l'autorité ? Soit du fait de dire, c'est ce qui fait l'autorité du chef, du père, du patron, du professeur, de l'enseignant, du juge, de celui qui, dans l'exercice de sa fonction n'est pas à la même place que les autres - ce que j'ai appelé place d'exception -, mais donc aussi de chacun lorsqu'il parle de son propre chef. Soit du fait de la cohérence de ce qui est dit, c'est ce qui fait l'autorité du scientifique lorsqu'il est dans le champ de ses compétences, de l'expert, de celui qui a les connaissances nécessaires, mais donc aussi d'un chacun lorsqu'il se réfère à un savoir reconnu pour prendre une décision.

Ces deux modalités de l'autorité ont toujours coexisté mais ce qu'on appelait habituellement hier l'autorité visait surtout la première façon de se légitimer, comme dans ce qu'on appelle l'argument d'autorité. Ce dernier a été petit à petit battu en brèche par les connaissances de la science et ainsi s'est progressivement déplacée la primauté d'une de ces validations sur l'autre à tel point qu'aujourd'hui, le premier de ces modes de légitimation est considéré comme abusif et désuet. Cette évolution ne nous laisse-t-elle pas croire que nous n'allions plus devoir nous servir de l'autorité, que plus les connaissances prévaudront, plus elle deviendra obsolète. A tel point qu'y faire appel ne peut dès lors passer que pour un abus de pouvoir. Mais alors comment encore décider ? Ceci allant de pair avec le passage d'un grand Tiers – qui prenait appui sur le théologien-politique - vers un (petit) tiers qui se revendique de la démocratie pluraliste -, quelles conséquences devons-nous tirer de cette évolution pour nos interventions lors de la séparation parentale ?

9h55-10h15 **Questions-réponses**

10h15-10h45 **Qu'est-ce que grandir dans une société démocratique ?**

Regard d'une psychologue, Mme Diane DRORY, psychologue et psychanalyste, Présidente honoraire de la Fédération belge des psychologues, Belgique

Dans une société, fondée non plus sur la transmission et la hiérarchie mais plutôt sur des valeurs de liberté, d'égalité et de dialogue d'égal à égal, comment un enfant peut-il grandir ? Cette mutation sociétale engendre de nombreux paradoxes. Qu'en est-il des relations égalitaires désormais promues, dès lors qu'un des acteurs de la relation ne peut s'inscrire dans le registre de l'égalité en raison de son immaturité et de sa dépendance à l'adulte ? Comment combiner adroitement la double identité des enfants ? Comment coordonner, le désormais essentiel individualisme, avec le principe démocratique d'impartialité ? Comment veiller à ne pas confondre les rôles, les places et les responsabilités entre enfants et éducateurs lorsque sévit une logique égalitaire et symétrique ? Nous essayerons d'y voir plus clair.

10h45-11h00 **Questions-réponses**

11h00-11h15 *Pause*

11h15-11h45 **Regard d'un juriste**, M. Pierre NOREAU, Professeur titulaire au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, Canada

Contrairement à ce qu'on laisse généralement entendre, la démocratie n'est pas un régime politique aux formes bien définies, mais une certaine disposition des individus les uns vis-à-vis des autres. Elle est d'une certaine façon la conséquence d'une certaine forme relationnelle : mais c'est une forme exigeante. Si la démocratie est si difficile à développer dans certaines régions du monde, si elle est constamment mise à mal dans d'autres, c'est que le consensus nécessaire à son développement n'est pas acquis. La démocratie suppose la reconnaissance, chez chacun, d'un droit et d'une capacité égale à participer à la délibération, ce processus par lequel s'oriente le groupe humain auquel chaque citoyen se sent appartenir.

Cette exigence, qui suppose la reconnaissance que nous vivons dans une société d'égaux, est-elle à la portée d'un enfant ? Comment la société permet-elle d'ouvrir l'enfance à la démocratie ? Est-ce un pari trop exigeant ? Une utopie parmi d'autres ? C'est à voir !

11h45-12h15 **Questions-réponses et table ronde**

12h15-12h45 **Synthèse et conclusions**, M. Jean-Louis RENCHON, Professeur aux Facultés de droit de l'U.C.L. (Louvain-la-Neuve) et des F.U.S.L. (Bruxelles), avocat au Barreau de Bruxelles, Belgique

12h45-13h00 **Clôture du colloque**, Mme Lorraine FILION, Présidente de l'AIFI, Canada

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements sur le Colloque et le Pré-colloque

Consulter le site web de l'AIFI : www.aifi.info

Adresse du Colloque et du Pré-colloque:

Centre de l'Espérance, 8, rue de la Chapelle, 1207 Genève

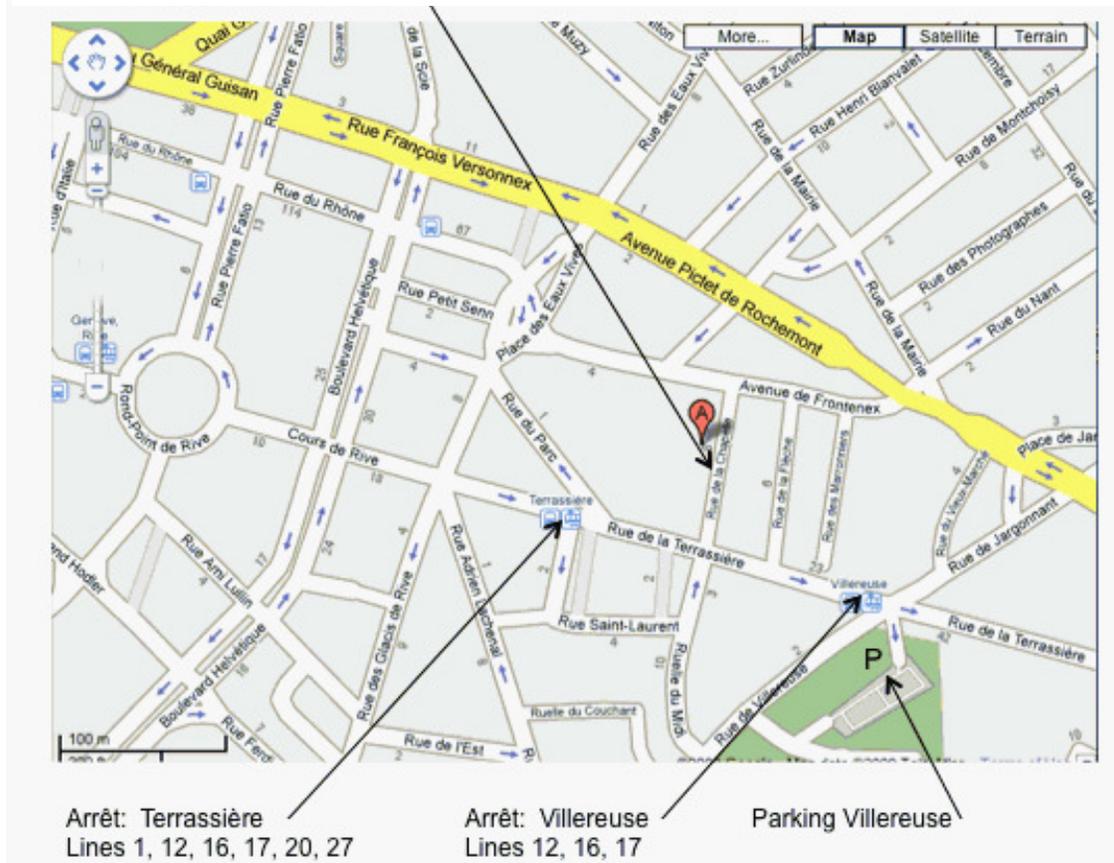
Tél. 0041 22 700 79 25 - www.centre-esperance.ch

Trams 12, 16, 17, Arrêt Terrassière

Parkings Villereuse et Eaux-Vives 2000

Le Centre de l'Espérance est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Centre de l'Espérance, 8 rue de la Chapelle, 1207 Geneva



REMERCIEMENTS

Sponsors du Colloque de l'AIFI :

Loterie Romande

Groupement Pro Médiation

**Faculté de psychologie et des sciences de
l'éducation de l'Université de Genève**

Faculté de droit de l'Université de Genève

Association MédiationS

Ville de Genève

République et Canton de Genève

Chambre des Notaires du Québec

Ministère de la Justice du Québec

